

Parc éolien : le conseil municipal d'Anglès vote la poursuite d'étude de faisabilité



Des opposants aux éoliennes industrielles sur la commune étaient rassemblés devant la mairie. /DDM, J.P-S.



Environnement, Tarn, Anglès

Publié le 11/10/2023 à 14:34

J.P-S.



Powered by ETX Studio

00:00/01:52

Le conseil municipal a voté lundi soir la poursuite d'étude de faisabilité pour l'implantation d'un parc éolien industriel sur la commune.

Le conseil municipal réuni ce lundi soir devait se prononcer sur le maintien ou le changement de la délibération de juillet 2017 et sur la réalisation d'un parc éolien à Espine sur la commune d'Anglès.

Avant les votes, le maire Alain Barthès a donné la parole à Jacques Biau (Nostra Montanha) et aux porteurs du projet à Espine, Olivier et Robert Sénégas, gérants de l'entreprise Le Manoir.

Le débat fut engagé mais correct. Après un tour de table, les conseillers municipaux ont donné leur avis avant de passer au vote à bulletin secret. Le conseil municipal s'est prononcé pour la poursuite d'étude de faisabilité d'implantation de parc éolien sur la commune (7 voix pour et 5 contre).

Ce vote valide la délibération de juillet 2017. Le conseil municipal s'était prononcé pour la poursuite d'étude de faisabilité d'implantation de projet industriel sur la commune (8voix pour, 3 contre et 1 nul).

Le second vote consistait à donner un avis favorable ou non à la réalisation d'un projet d'implantation de dix éoliennes sur le secteur d'Espine (dont trois sur des terrains communaux) et d'un ou deux postes de livraison électrique portés par l'entreprise Le Manoir.

Ce promoteur a implanté un parc de cinq éoliennes sur la commune de Lamontélarié en 2009. Le conseil a voté à bulletin secret contre ce projet de dix éoliennes sur le secteur d'Espine porté par la société Le Manoir : 8 contre et 4 pour.

Le maire a proposé de mettre en place une commission composée de conseillers municipaux qui seront en charge de recevoir les promoteurs dont le projet porterait uniquement sur des terrains communaux et pourquoi pas de consulter la population locale, de mesurer l'impact du parc éolien de Saint-Amans-Valtoret et de tenir compte du plafond de 300 éoliennes dans le parc naturel.

[Voir les commentaires](#)

Réagir

